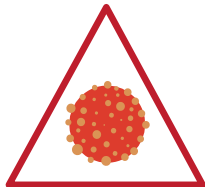


Le 11 mai c'est le début du déconfinement

Attention, le Covid-19 est toujours là.
Le Covid-19 est aussi appelé coronavirus.



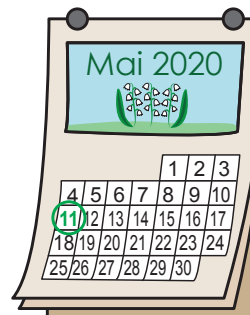
Je peux encore avoir le Covid-19.



Je comprends

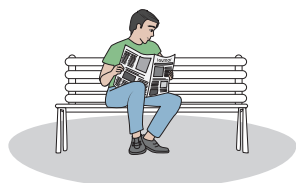
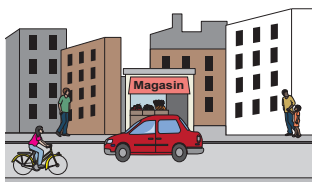
C'est quoi le déconfinement ?

Le gouvernement a décidé : le début du déconfinement est le 11 mai.

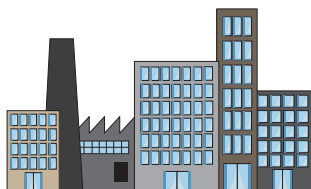


Le 11 mai, je peux recommencer à :

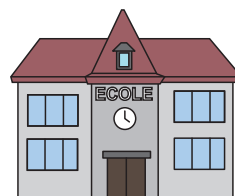
sortir,



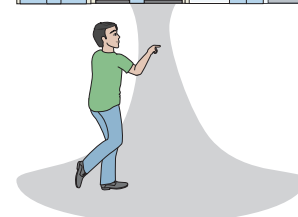
aller travailler,



aller à l'école,



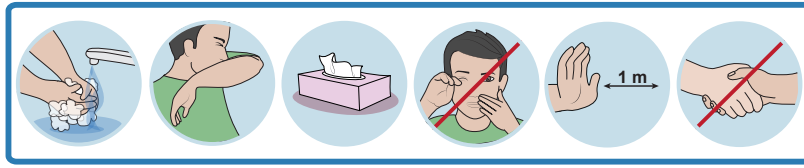
faire des achats.



Si j'ai des problèmes de santé, c'est mieux de rester confiné.

Pour plus d'information, téléchargez le document « Je choisis » sur www.handicap.gouv.fr

Je continue les gestes barrière.



Je me lave les mains très souvent,



j'éternue dans mon coude,



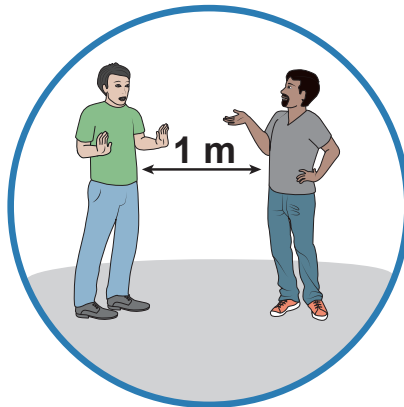
j'utilise un mouchoir en papier et je le jette,



je ne touche pas mon visage,



je reste à plus d'1 mètre des autres personnes,



je salue les personnes sans les toucher.



Si je suis trop près des gens, je mets un masque.
Quand je mets un masque, je continue les gestes barrière.



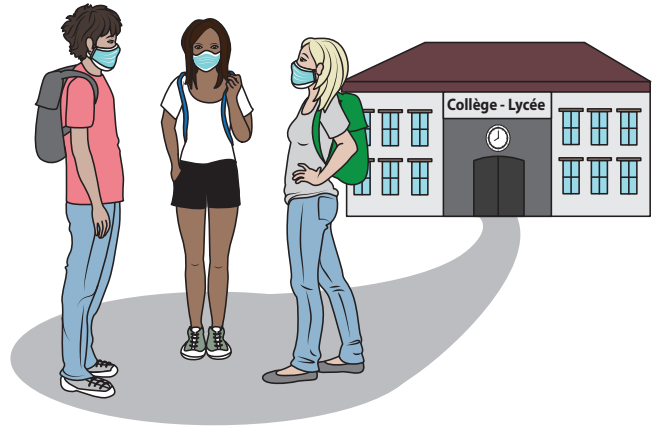
Mettre un masque est obligatoire :



au travail, si les gens sont trop rapprochés,



dans les collèges et lycées,



dans les transports,



dans les taxis, quand il n'y a pas de vitre de séparation.



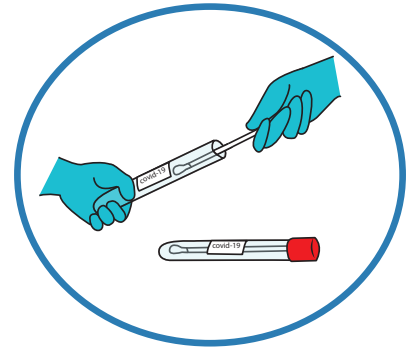
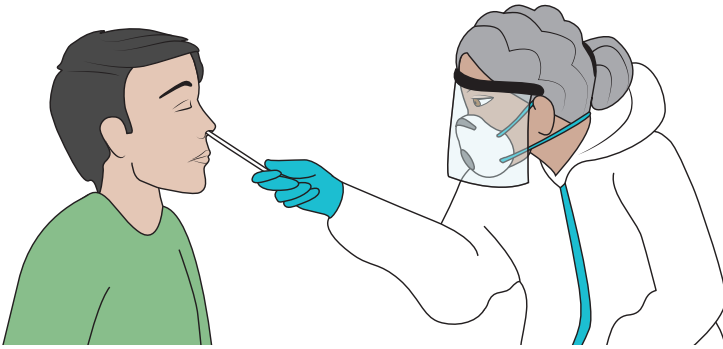
Mettre un masque est interdit pour les enfants en crèche et en maternelle.



La santé : je peux être testé pour savoir si j'ai le Covid-19

Pour savoir si j'ai le Covid-19, le médecin me dit de faire un test.

Le médecin me met un coton-tige dans le nez.

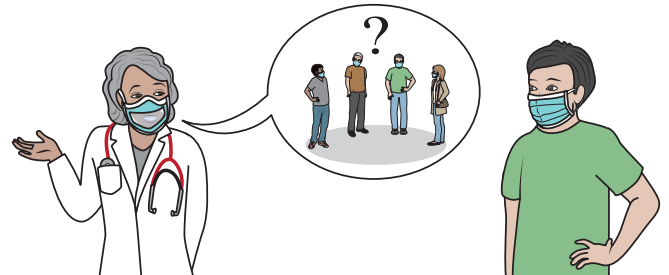
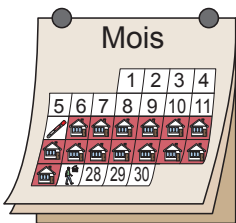


Si mon test est positif, ça veut dire que j'ai le Covid-19.



Je n'ai plus le droit de sortir pendant 14 jours.
Ça s'appelle être en quarantaine.
Ce n'est pas une punition !

Le médecin me demande qui sont
les personnes que j'ai rencontrées.
Elles vont faire le test.

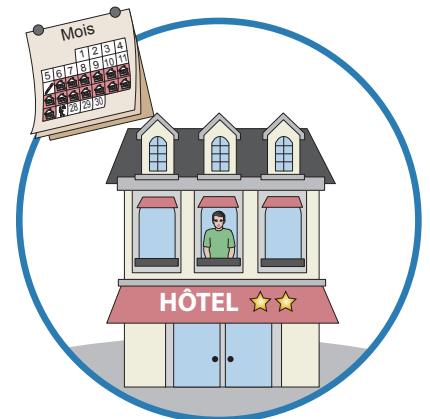
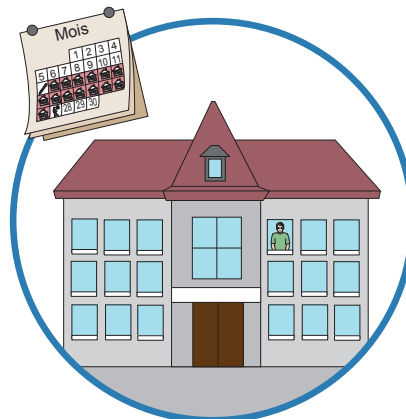


Si je suis en quarantaine, je reste dans ma chambre.

Dans ma maison.
Toutes les personnes qui vivent
avec moi sont aussi en quarantaine.

Dans mon établissement.

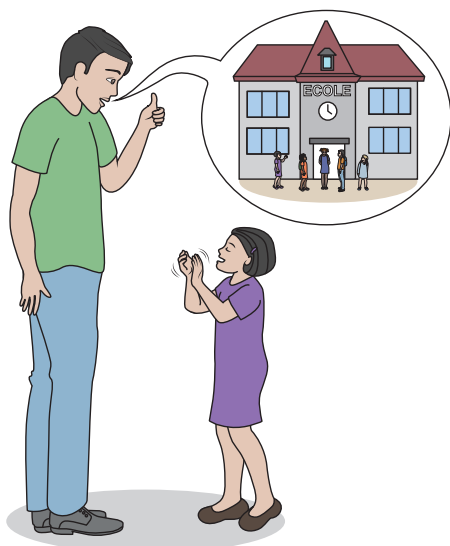
Dans un hôtel.
On prend soin de moi.



Les écoles

Certaines écoles rouvrent à partir du 11 mai.

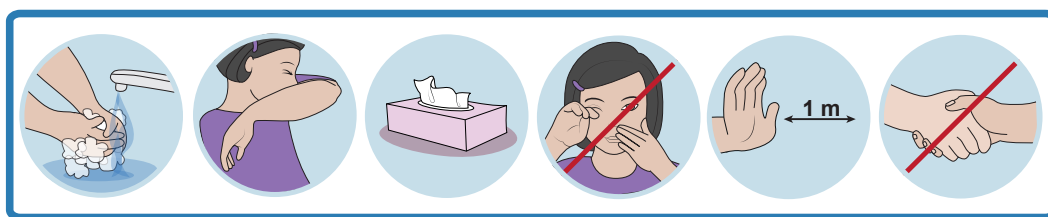
Mes parents me disent quand je peux retourner à l'école ou à l'IME.



Il y aura 15 élèves maximum dans la classe.



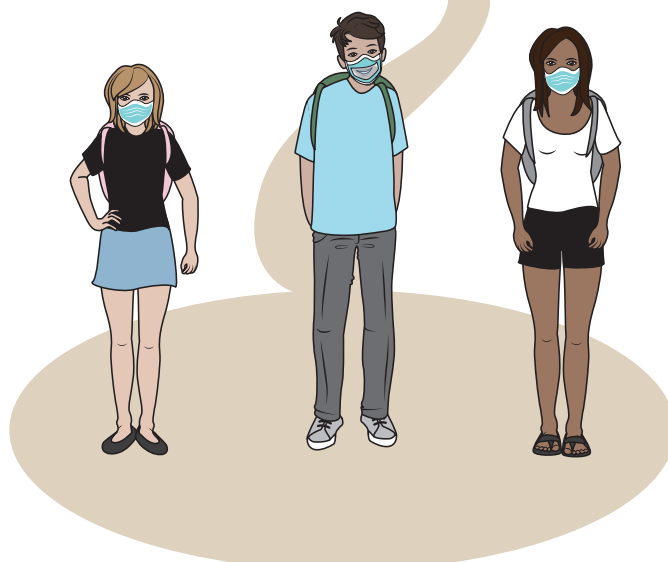
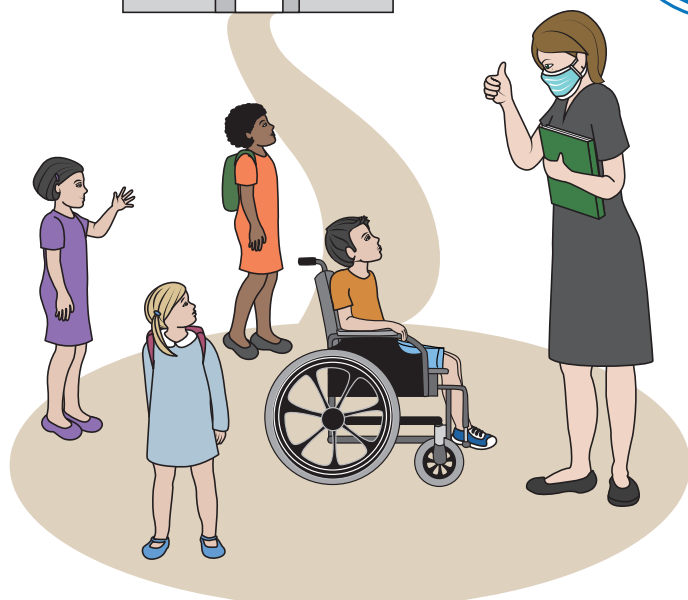
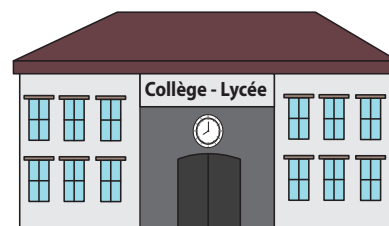
Si je retourne à l'école, je respecte les gestes barrière.



Les masques sont obligatoires pour :

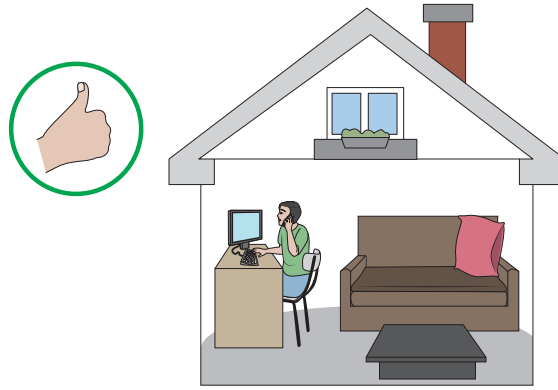
les adultes qui travaillent à l'école,

les élèves à partir de 11 ans.

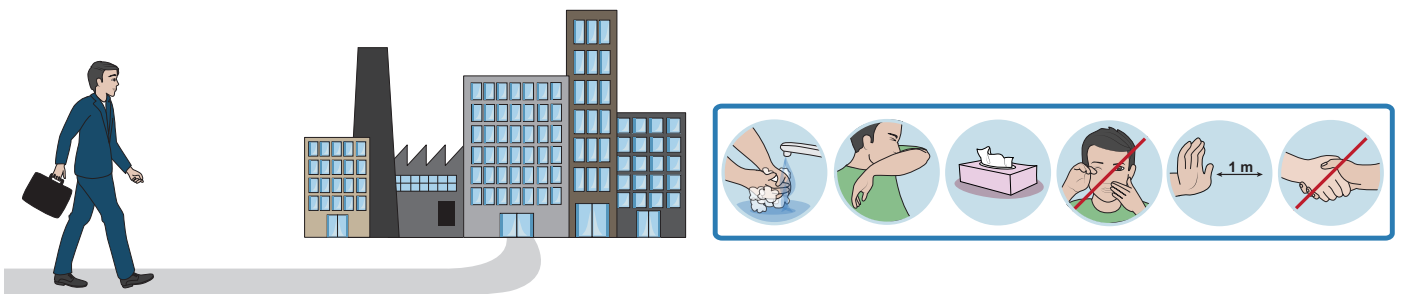


Le travail

Quand c'est possible, les personnes continuent à travailler chez elles.



Si je retourne travailler, je respecte les gestes barrière.



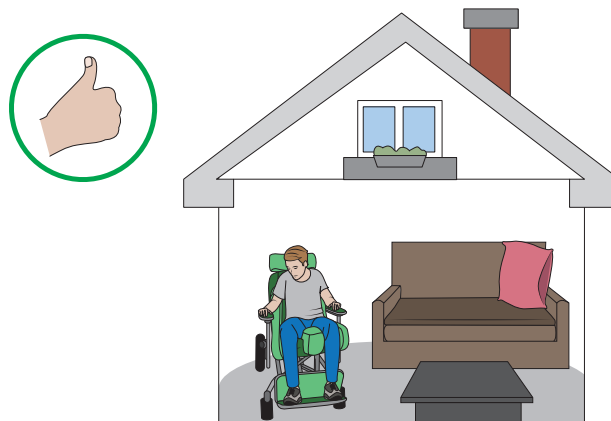
Mes horaires de travail peuvent être décalés.

Ça veut dire que mes horaires peuvent changer.

Je peux commencer mon travail plus tôt le matin, ou je peux commencer l'après-midi.

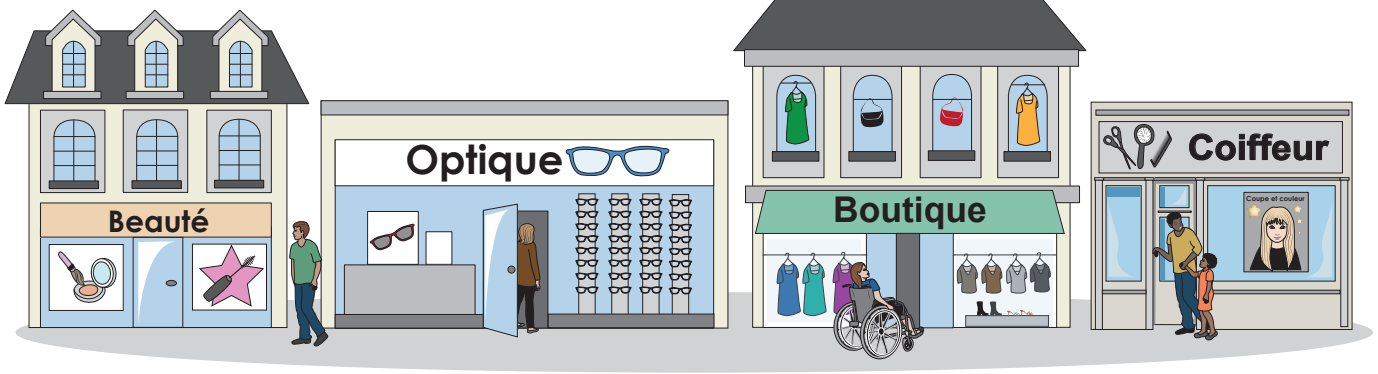
| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------|-------|----------|-------|----------|
| | | | | |

Les personnes qui ont des problèmes de santé peuvent ne pas travailler.
Elles auront une partie de leur salaire.



Les lieux qui vont rouvrir

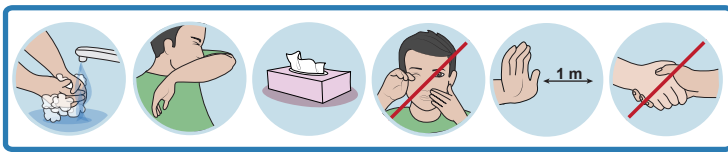
Beaucoup de commerces rouvrent le 11 mai.



Les gestes barrière doivent être respectés.

Mettre un masque est fortement conseillé.

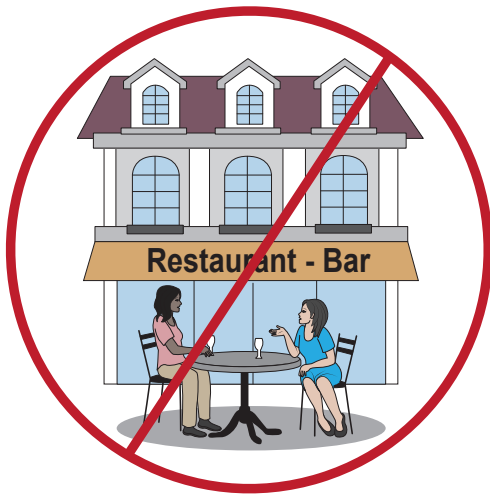
Dans certains magasins il est obligatoire.



Certains commerces restent fermés :

les bars et les restaurants,

certains grands centres commerciaux.

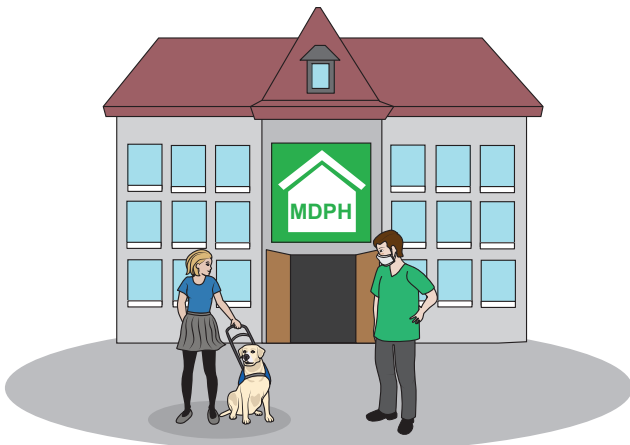


Les administrations rouvrent petit à petit.

Par exemple :

les Maisons Départementales
des Personnes Handicapées (MDPH),

les mairies.



Les transports

Dans les bus, les métros, les trams et les trains :

1 siège sur 2
est utilisable,



le masque est
obligatoire,



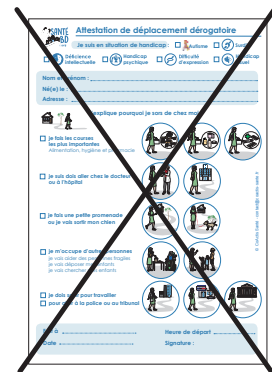
les réservations pour certains trains
sont obligatoires.



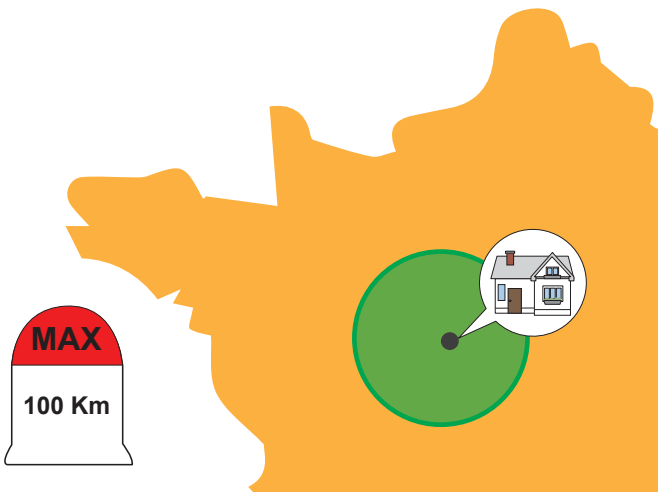
Si j'habite en Ile-de-France et que je prends les transports le matin ou le soir, je dois avoir une attestation. On me donne l'attestation à mon travail.

Les sorties

Je peux sortir de chez moi quand je veux, sans autorisation.
Il n'y a plus d'attestation de sortie.



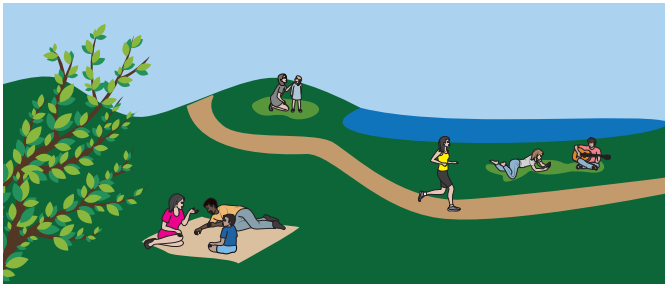
Je peux me déplacer sans autorisation à moins de 100km de chez moi.
Mais je dois avoir un papier qui dit où j'habite.



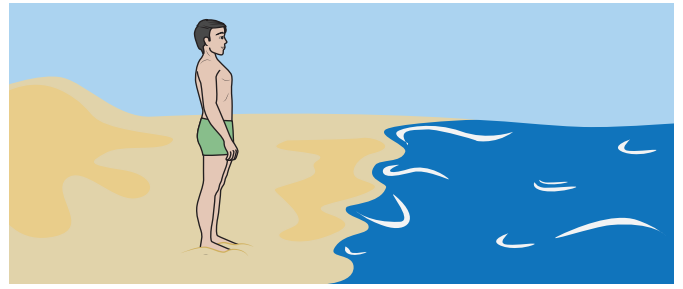
Si je veux partir plus loin,
je dois avoir une autorisation.

| Attestation de déplacement dérogatoire | |
|--|-------|
| A plus de 100 km de chez moi | |
| Nom et prénom : | |
| Né(e) le : | |
| Adresse : | |
| Signature | |
| Fait à : | |
| Date : | |

Certains parcs, jardins et forêts rouvrent.



Certaines plages rouvrent.



Les activités sportives sont limitées.

Je peux faire du sport dehors.
Je ne peux pas faire de sport dans une salle.

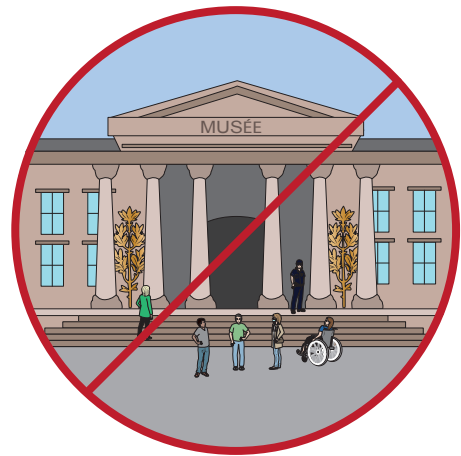
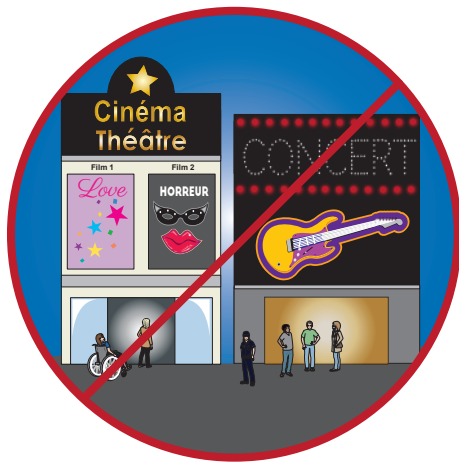
Il y a des sports que je ne peux pas faire.
Les sports collectifs et les sports de contact.



Les lieux de loisirs qui reçoivent beaucoup de monde restent fermés :

les cinémas, les théâtres et les salles de concert,

les grands musées.

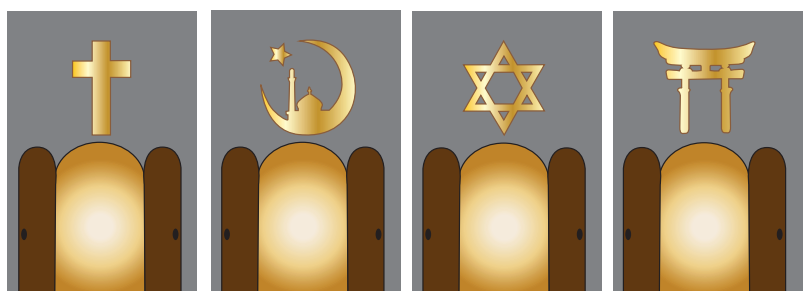


Les bibliothèques rouvrent.



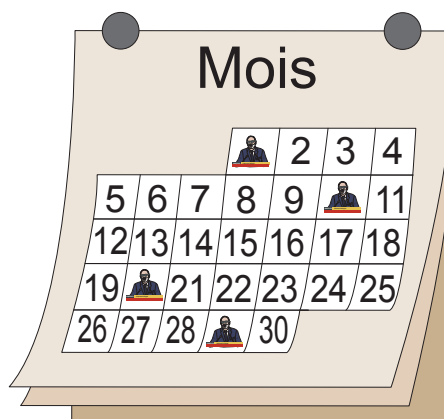
Les églises, les mosquées, les synagogues et les temples sont ouverts.

Les rassemblements sont interdits.



Le gouvernement surveille l'évolution du Covid-19

Le gouvernement donne des informations régulièrement.



Ce document a été réalisé par SantéBD



avec le soutien de Santé Publique France



avec l'expertise du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)



pour le Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées

